

01.04.2011 - 16:44 Uhr

Relèvement de l'âge de la retraite et baisse des rentes AVS Double démantèlement de l'AVS

Bern (ots) -

Les masques sont tombés : sur proposition des deux représentants saint-gallois aux Conseil des États, Eugen David (PDC) et Erika Forster (PRL), la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États a décidé de démanteler doublement l'AVS. D'une part, l'âge de la retraite des femmes sera relevé et, de l'autre, le niveau des rentes baissé. L'Union syndicale suisse (USS) combattra énergiquement ces deux mesures.

Le financement de l'AVS est fondamentalement solide, comme le prouvent les derniers chiffres concernant le fonds de cette assurance. Et rien ne changera durant les 15 prochaines années, ainsi que le montre une analyse de l'USS récemment publiée. Pour de nombreuses personnes, les prestations de la prévoyance vieillesse ne sont pas suffi-santes pour vivre décentement. Relever l'âge de la retraite reviendra à baisser les rentes.

Il faut garantir que les salarié(e)s âgés puissent travailler jusqu'à l'âge de la retraite, au lieu de contraindre des personnes qui ont déjà atteint cet âge de retourner sur le marché du travail. La réalité montre en effet qu'aujourd'hui déjà, les personnes âgées de 55 ans qui perdent leur emploi n'ont pratiquement aucune chance d'en retrouver un. C'est à cela qu'il faut s'attaquer.

Kontakt:

Peter Lauener (079 650 12 34), responsable de la communication et porte-parole de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100622288> abgerufen werden.